

La compagnie maritime [CORSICA FERRIES](https://www.corsica-ferries.fr) / T : 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) a signé le 23 juillet, avec d'autres armateurs, la charte Sails au ministère de la Transition écologique. Corsica ferries s'est notamment fixé pour objectif en 2019 de réduire « de 8 % [ses] émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, soit 16 000 tonnes de CO2 ». L'armateur prévoit d'équiper, d'ici fin 2020, un navire du branchement électrique à quai lorsqu'il sera en escale à Toulon. D'ici 2021, quatre navires de la compagnie seront équipés du branchement à quai, soit la moitié de flotte touchant Toulon, promet Corsica ferries. La compagnie prévoit par ailleurs de convertir quatre navires pour une propulsion mixte GNL-méthanol à l'horizon 2024.

www.corsica-ferries.fr